



DIRECTION GÉNÉRALE
Direction des affaires juridiques

DÉCISION N°26-14

DU 6 FEVRIER 2026

**PORTANT DESIGNATION D'UN REFERENT DE L'AGENCE FRANCAISE ANTICORRUPTION ET
DELEGATION DE SIGNATURE**

Vu le code de la santé publique,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret du Président de la République du 29 décembre 2023 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur Général des Hospices Civils de Lyon (HCL),

Vu le courrier du 15 janvier 2026 par lequel l'Agence Française Anticorruption (AFA) a transmis un avis de contrôle aux Hospices civils de Lyon,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Mme Aurélie DOSSIER, directrice du pôle pilotage et performance, est désignée comme interlocutrice de l'agence française anticorruption pour représenter les Hospices civils de Lyon au cours de l'ensemble des opérations de contrôle.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Mme Aurélie DOSSIER pour pouvoir représenter les Hospices civils de Lyon au cours de l'ensemble des opérations de contrôle effectuées par l'Agence Française Anticorruption et répondre à tous courriers et à toutes demandes de pièces de procédure adressés par cette Agence aux Hospices civils de Lyon.

Article 3 :

L'adresse administrative de Mme Aurélie DOSSIER est :

Hospices Civils de Lyon
Direction des affaires financières et de l'analyse de gestion
3, quai des Célestins - 69002 LYON

Tel : 04 72 40 74 01

aurelie.dossier@chu-lyon.fr

Article 4 :

La présente délégation de signature est valable pendant toute la durée du contrôle effectué par l'Agence Française Anticorruption.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône et mise en ligne sur le site internet des Hospices Civils de Lyon.

Le Directeur Général,

Raymond LE MOIGN